

**PROJET de PROCÈS- VERBAL
DE LA RÉUNION ORDINAIRE
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 29. 10. 2025**

L'an deux mil vingt-cinq, le vingt- neuf octobre à dix- huit heures, le Conseil Municipal de la commune de Villars Sous Ecot (Doubs) s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de monsieur Christian Hirsch, maire.

Présents : C. HIRSCH, C. MOUHOT, F. CLERGET, L. PELLIER, C. PEQUIGNOT, E. ROLLAND.

Absents : I. CASSARD, Y. MARAIN, P. MONNIN

Absente excusée : S. GROSSIR

Le conseil a choisi monsieur Christian Mouhot pour secrétaire de séance.

1/ Approbation du procès-verbal du 10 septembre 2025

Le maire soumet au vote le procès-verbal de la réunion ordinaire, séance du 10 septembre 2025 qui est adopté à l'unanimité.

2/Demande de subvention – chauffage bâtiment du stade

Le maire présente en séance le projet visant à remplacer le système de chauffage actuel composé de radiateurs électriques anciens, énergivores et coûteux (environ 3 000 € par an en dépense énergétique). Ces équipements ne répondent plus aux exigences de performance ni aux besoins en matière de confort et sont devenus irréparables faute de pièces détachées.

Sur les recommandations du SYDED, à la suite d'une visite des locaux, il a été proposé l'installation d'un chauffage à pellets, plus économique et plus écologique permettant l'intermittence du chauffage avec une stratégie de gestion énergétique consistant à adapter les périodes de fonctionnement du système de chauffage en fonction de l'occupation des locaux et des besoins réels en chaleur.

Ce nouveau système permettra de chauffer efficacement la salle de convivialité /réunion utilisée par le FC Villars L'Isle Saint Maurice Colombier Blussans, club évoluant en Régional 2, où les obligations liées à l'organisation des matchs exigent des locaux fonctionnels et accueillants pour les joueurs, officiels, et visiteurs.

Le montant total du projet s'élève à 6 094€ HT soit 7 312.80€ TTC

Le plan de financement envisagé est le suivant :

DETR: 1218.80 € (taux 20%)

Auto-financement : 4875.20€ (taux 80%)

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, donne son accord à l'unanimité :

- ADOPTE l'opération et les modalités de financement
- APPROUVE le plan de financement prévisionnel ;

- AUTORISE le maire à signer tout document relatif à cette opération.

Fait et délibéré en séance le jour, mois et an ci-dessus.

3/Demande de subvention – passerelle ruisseau du Bief

Le maire présente en séance le projet visant à remplacer la passerelle du ruisseau du Bief, située à proximité du terrain de football de Villars sous Ecot. Cette passerelle permet le passage du chemin de Grande Randonnée du département ainsi que celui du tour du Pays de Montbéliard Agglomération.

Cette passerelle est aujourd’hui vétuste et actuellement interdite d’usage par arrêté du maire et il est nécessaire de la remplacer pour éviter les risques d’accidents pour les randonneurs. Le projet vise à maintenir la continuité du sentier de randonnée et autoriser le passage de randonneurs en toute sécurité.

Le montant total du projet s'élève à 13 625€ HT soit 16 350€ TTC

Le plan de financement envisagé est le suivant :

DETR: 2 725 € (taux 20%)

Auto-financement : 10 900€ (taux 80%)

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, donne son accord à l'unanimité :

- ADOPTE l'opération et les modalités de financement
 - APPROUVE le plan de financement prévisionnel ;
 - AUTORISE le maire à signer tout document relatif à cette opération.

Fait et délibéré en séance le jour, mois et an ci-dessus.

4/Achat de parcelles forestières

4.1/Les familles Bleyer et Rode souhaitent se séparer de leurs parcelles cadastrées situées sur le territoire de la commune de Villars sous Ecot.

Après présentation de la localisation des parcelles par le 2^{ème} adjoint, le maire propose au conseil municipal de se porter acquéreur des parcelles de terrain appartenant à Monsieur Roland BLEYER, suivant les tableaux ci-dessous.

Parcelles famille BLEYER		
Section	N° de parcelle	contenance en A , CA
A	1125	7,46
A	1460	1,8
A	1462	22
B	1018	0,14
B	1020	0,009
B	1070	4,27
B	268	8,7
Total		44,379
Prix d'achat		887,58 €

L'acquisition se ferait pour un montant de 887.58€ pour les sections A et B et de 4 570.00€ pour la section ZD 98.

Il est précisé que les frais afférents à l'acquisition (frais notariés) sont à la charge de l'acquéreur.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, donne son accord pour l'acquisition des terrains aux conditions évoquées ci-dessus.

Fait et délibéré en séance le jour, mois et an ci-dessous.

4.2/ Après présentation de la localisation des parcelles par le 2^{ème} adjoint, le maire propose au conseil municipal de se porter acquéreur des parcelles de terrain appartenant à monsieur RODE, suivant le tableau ci- dessous.

Parcelles appartenant à M. RODE		
Section	N° de parcelle	contenance en A , CA
C	93	17,5
C	878	13,79
B	744	48,55
ZA	121	ROUTE
Total		79,84
Prix d'achat		1 996,00 €

L'acquisition se ferait pour un montant de 1 996.00 € pour les sections C et B.

Il est précisé que les frais afférents à l'acquisition (frais notariés) sont à la charge de l'acquéreur.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, donne son accord pour l'acquisition des terrains aux conditions évoquées ci-dessus.

Fait et délibéré en séance le jour, mois et an ci-dessus.

5/Projet de travaux de voirie

Des travaux de voirie subventionnés étaient prévus courant de l'automne :

- Travaux de renforcement de bords de rue

Pose d'une poutre béton de renforcement de bords de chaussée sur la rue des Vignes et route d'Ecot (montant total ; 19 342.8€HT soit 23 211.36€ TTC).

-Pose de bitume fluxé

Sur les rues du chemin neuf et chemin d'accès au terrain MCV, rue de la Nerveau, rue des Vignes (montant total :20 393.55 HT soit 24 472.26€ TTC)

- Travaux divers de voirie

Montant total 3750 € HT soit 4 500€ TTC

Compte tenu du retard pris suite aux intempéries, l'entreprise Eurovia propose de réaliser les travaux début décembre. Le conseil municipal évoque ses craintes quant à la réalisation de travaux en décembre et décide de reporter l'ensemble des travaux en 2026 dès que les conditions climatiques seront favorables.

6/ Affaires diverses

Ce point fera l'objet d'un affichage spécifique à l'issue de la rédaction du procès-verbal de la réunion du conseil municipal

6.1 Rapport de visite 2025 du jury départemental villes et villages fleuris

La visite de notre commune a eu lieu le 17 juillet 2025.

A l'issue de sa visite le jury a apprécié la qualité du fleurissement, les décorations, les aménagements, la motivation des bénévoles mais a décidé de maintenir le label 2 fleurs. Les bénévoles de la commission respectent cette décision mais réfléchissent sur l'opportunité de notre participation au concours villes et villages fleuris pour les années futures.

6.2 Carte cadeau et goûter de Noël

Le goûter de Noël aura lieu le vendredi 12 décembre à 16 heures dans la salle Jean Monnin. Une invitation sera envoyée aux personnes de 65 ans et plus. A l'issue du goûter, une carte cadeau, d'un montant de 25€, sera offerte aux 62 personnes de 75 ans et plus.

6.3 Repas de la convivialité

Le repas aura lieu le dimanche 25 janvier 2026 dans la salle Jean Monnin.

Une invitation avec coupon réponse sera envoyée à tous les ayants droits en début d'année prochaine.

6.4 Chats errants

18 chats ont été capturés par les gardes nature. Ils ont été ensuite vaccinés, stérilisés et remis en liberté. Le coût de cette intervention s'élève à 370€ à la charge de la commune. Ils sont tous pucés au nom de la commune de Villars-sous-Ecot.

6.5 Déneigement de la commune

Monsieur Philippe Monnin assurera le déneigement du village du 15 novembre 2025 au 15 mars 2026 (durée hebdomadaire de 3 heures lissée sur la période de déneigement).

6.6 Cérémonie du 11 novembre

ECOT : 10 h 00 Dépôt de gerbe

VILLARS Sous ECOT

11 h 00 : Cérémonie devant l'église avec dépôt de gerbe

Un vin d'honneur sera offert à l'issue de la cérémonie dans la salle Jean Monnin.

La séance est close à 20h 00

le secrétaire

C. Mouhot


le Maire

C. Hirsch


